



Sfr - résiliation simultanée de 2 lignes

Par **FREDFRED63200**, le **03/05/2011 à 05:51**

BonjourrnJ'ai depuis hier une coupure de ma ligne de telephone portable. Mon problème cherche une réponse urgente s'il y en a, car je travaille énormément avec mon téléphone. Je vous remercie par avance et vous expose le problème.rnJe dispose d'un téléphone dont le numéro est XXXXXXXXXX, dont les factures sont débitées sur un compte bancaire XXXXXXXX. Mon fils, qui paie ses factures lui même, dont le numéro de portable est YYYYYYYYYY sur un compte ZZZZZZZZ n'a pas honoré ses paiements. Or, le titulaire de SA ligne, c'est moi, puisqu'il était mineur lors de l'achat de son premier telephone. Hier, panne de telephone (lui et moi). J'appelle SFR qui me dit que MA ligne et SA ligne ont été coupées car ses factures n'ont pas été payées, et que le dossier est entre les mains de Contentia, service de recouvrement.rnOr, si je ne m'abuse, les deux contrats, même si j'en suis titulaire portent deux numéros de contrat différents, non ? Je viens d'avoir l'idée tout de suite à force de gamberger. De quel droit donc, SFR coupe deux lignes pour une seule impayée ?rnD'ailleurs ils m'ont parlé de "résiliation" de la ligne, j'ai donc bien peur de ne pouvoir récupérer mon numéro. J'ai comme l'impression qu'ils me bassinent un peu également en me disant que c'est Contentia qui à le pouvoir dorénavant de rétablir ma ligne. Je vous remercie d'avance pour vos conseils car c'est mon outil de travail qui se trouve pris en otage par la faute de mon gamin (qui s'est pris une bonne torgnole d'ailleurs !).rnPs gentil : Les commentaires sur comment on doit élever ses gosses etc..bref, tout commentaire hors sujet n'est pas nécessaire car ça urge vraiment et je cherche des réponses concrètes, voir argumentées. Merci